



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 28 mars à 20h00, le conseil municipal de la commune de LARRÉ, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Madame Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Loïc HANS, Claudine LE BRUN, Johann JAFFRELOT, Nathalie DELBOS, Lydie HAMON

Absents et excusés : Estelle TIDU donne pouvoir à Cyrille KERRAND
Thierry DELRIEUX donne pouvoir à Loïc HANS
Elisabeth BOITET donne pouvoir à Lydie HAMON
Patrice KNUCHEL donne pouvoir à Hervé GUILLON-VERNE

Absents (sans pouvoir) :

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Hervé GUILLON-VERNE

1- Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus des séances du 6 décembre 2024, du 30 janvier 2025 et 28 février 2025
- Vote du budget primitif et budgets annexes 2025,
- Vote taux d'imposition 2025,

Comptes-rendus des différentes commissions et comités :

- Point sur le nouveau PLUi
- Impayés loyers, locations salles, cantine/garderie
- Jeux de Lanvaux 2025

Informations et questions diverses :

- Travaux
- Décoration du Pont-Golhen pour Pâques

- **Comptes-rendus du 6 décembre 2024, 30 janvier et 28 février 2025 :**

Madame le Maire soumet pour approbation les procès-verbaux des conseils municipaux des 6 décembre 2024, 30 janvier et 28 février 2025.

Les procès-verbaux du 6 décembre 2024 et du 28 février 2025 n'ayant reçu aucunes observations, ont été approuvés à l'unanimité.

Le procès-verbal du 30 janvier n'ayant pas été présenté ne sera proposé qu'au prochain conseil.

- **Vote du budget primitif 2025 (La Locomotive)**

M. KERRAND, 1^{er} adjoint, présente le budget primitif 2025 :



Section fonctionnement à l'équilibre pour 22 100€,
Section d'investissement à l'équilibre pour 239 428€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
-d'adopter le budget primitif 2025 proposé

- Vote du budget primitif 2025 (Lotissement Domaine des Lande) :

Le 1^{er} adjoint, présente le budget primitif du lotissement Le Domaine des Landes :

Section de fonctionnement à l'équilibre pour 291 093€
Section d'investissement à l'équilibre pour 100 000€

(il reste des travaux d'aménagement paysager ainsi que l'éclairage public)

Le conseil Municipal à l'unanimité, décide :
-d'adopter le budget primitif 2025 proposé

- Vote du budget primitif 2025 (Logements sociaux) :

Le 1^{er} adjoint, présente le budget primitif 2025 :

Section de fonctionnement à l'équilibre à 182 525€
Section d'investissement à l'équilibre à 21 193€

Virement au BP de 142 000€
(Prévision – 15 000€ pour les bâtiments, isolation thermique)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :
-d'adopter le budget primitif 2025 proposé

- Vote du budget primitif 2025 (Commune) :

Le 1^{er} adjoint, présente le budget primitif de la Commune :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement pour 1 326 951€
Recettes de fonctionnement pour 1 326 951€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement pour 1 368 556€ dont 518 256€ de reste à réaliser 2024
Recettes d'investissement pour 1 368 556€ dont 383 351€ de reversement de la section de fonctionnement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :
-d'adopter le budget primitif 2025 proposé.

Point subventions des travaux du bourg :

PST	217 044.90€ <i>montant validé 20.3.25</i>	113 805.90€ <i>inscrit au BP 25</i>
DETR	150 000€	150 000€ <i>inscrit au BP 25</i>
AGENCE DE L'EAU	127 164€	63 582€ <i>inscrit au BP 25</i>
FONDS VERT	45 801€	34 351€ <i>inscrit au BP 25</i>
CONSEIL REGIONAL (abri bus)	15 785€	15 785€ <i>inscrit au BP 25</i>
SDEM	8 000€ (soit 555 894€ au total)	0€ <i>inscrit au BP 25</i>



Point évoqué avec M. Hemery (TP) sur l'état des finances de la commune. Ensemble très correct. 7 40 000€ de trésorerie.

- **Vote des taux d'imposition 2025 :**

Madame le Maire rappelle les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2024 :

- Taxe d'habitation : 15.63% (concerne les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.43%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.56%

Le conseil municipal à 9 voix POUR ; 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

DÉCIDE, de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 :

- Taxe d'habitation : 15.63%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.43%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.56%
-

COMPTES-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET COMITÉS :

- **Point sur le nouveau PLUi :**

Madame le Maire expose le planning prévu pour l'élaboration et l'approbation du nouveau PLUi qui devrait être prêt pour une approbation fin 2027. Le diagnostic social démographique est disponible auprès des élus sur le drive.

- **Impayés loyers, location salle, cantine/garderie :**

Madame le Maire évoque les impayés en cours entre l'année complète de 2024 et le début 2025.

Les impayés sont moindres sur la commune mais nécessitent malgré tout un gros travail de relance auprès des administrés.

Concernant les locations de la salle, il est suggéré d'inclure dès l'élaboration du dossier de location, le chèque correspondant au montant de la location. Une fois l'état des lieux effectué, nous pourrions envoyer le titre exécutoire ainsi que le chèque à la Trésorerie évitant ainsi les impayés.

Jeux de Lanvaux 2025 :

Le menu proposé et son tarif sont intéressants. L'affiche est validée.



- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Salle Agapanthe : prévoir une réunion afin de revoir les tarifs. Un problème lié aux chasses d'eau (côté femme) a été détecté. Il serait sans doute préférable d'effectuer le changement des trois chasses d'eau. Le sujet sera abordé avec le responsable des services techniques.

Mme DELBOS souligne un souci au niveau de l'organisation des week-ends de location. En effet lorsque les associations ne louent que le dimanche mais qu'elles ont besoin des locaux au préalable pour les installations, cela bouleverse l'organisation des états des lieux. Une location au week-end serait souhaitable

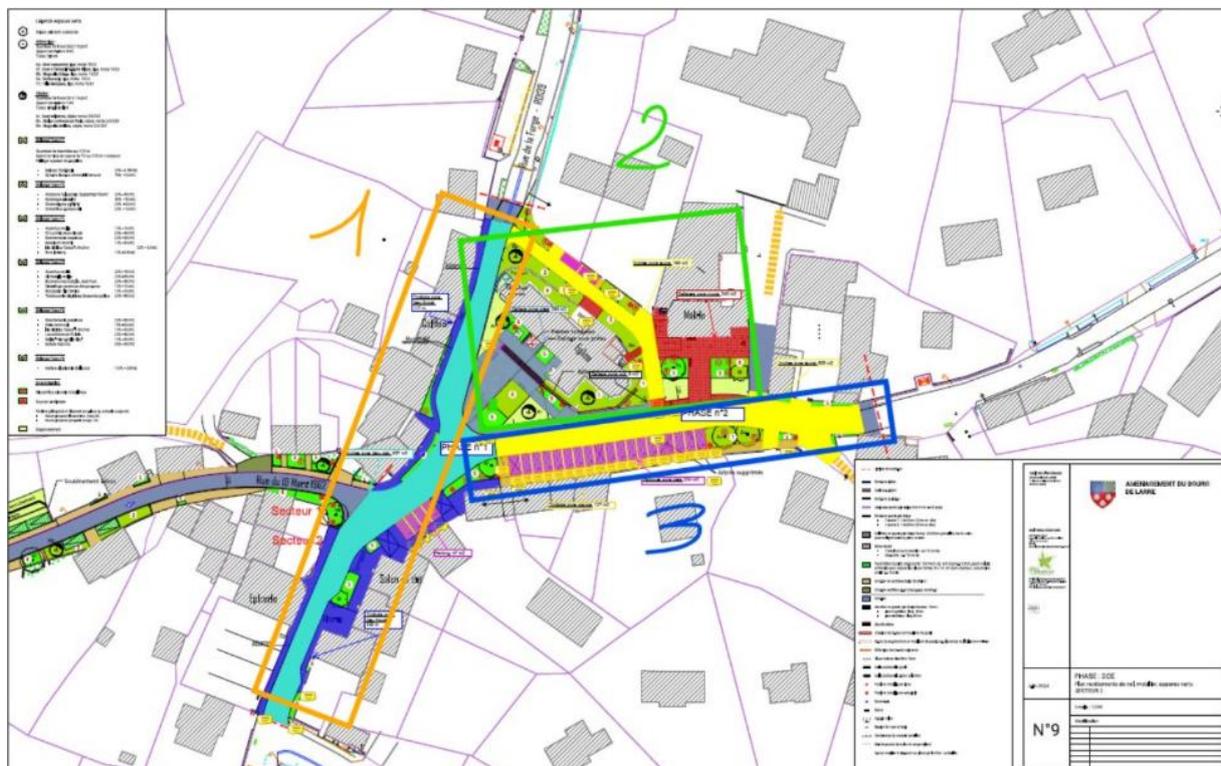
Une réunion est proposée le 20 mai à partir de 14h00 afin de revoir le règlement de la salle polyvalente et les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026.

Pour information : montant 2025 du fonds de concours ADS est de 7 100€. La demande d'obtention sera transmises à Questembert Communauté dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre-bourg.

- **Travaux :**

Jeux de boules : Une vérification est en cours pour s'assurer de la possibilité de couvrir les terrains de boules sur 83mX20m.

Travaux du bourg :



La phase 2 des travaux se divise en 3 parties. La 1^{ère} partie est en cours tandis que la partie 2 devrait débuter la 1^{ère} semaine du mois de mai puis laissera place à la 3^{ème} partie.

La difficulté est la partie béton érodé qui nécessite une période de 3 semaines de séchage.

M. Kerrand demande à ce que la mairie se renseigne sur la réglementation afin d'autoriser ou non le passage des poids-lourds rue du 19 mars.



Eglise : Le porche de l'église s'affaisse, il est nécessaire d'effectuer des travaux. Des photos sont exposées aux élus et des devis proposés : SY Charpente pour 12 475.87€ TTC et LCM Couverture pour 4 792.32€ TTC. Cette dépense s'inscrit en section de fonctionnement. Une demande de travaux préalable doit être effectuée. Des contacts ont été pris avec l'ABF. Les devis seront validés ultérieurement. Durant les travaux sur la place, le porche sera étayé pour éviter tout accident.

- **Décoration du Pont-Golhen Pâques : mise en place le 14 avril au matin**
- Argent de poche : Mme Delbos prépare actuellement les conventions.
- Goûter des aînés semaine prochaine.
- Poteaux électriques qui tombent – signaler à Orange en mairie (voir avec Muriel)

DATES DE RÉUNIONS ET CONSEILS MUNICIPAUX :

Date réunion RIFSEEP : Réunion mardi 15 avril à 19h00.

Dates prochains CM : 25 avril, 6 juin, 9 juillet, 12 septembre.

Date réunion concernant la salle Agapanthe : 20 mai à 14h00 en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 23h05.

Le secrétaire de séance,

Mr Hervé GUILLON-VERNE

Madame le Maire,

Mme Simone MALVILLE